



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
PRESIDENCE DU CONSEIL

CELLULE CLIMAT DES AFFAIRES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Togo classé 2^e en Afrique dans le rapport “ Women, Business and the Law – WBL (Les Femmes, l’Entreprise et le Droit) 2026” de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale a publié ce 24 février 2026, **l’édition 2026 de son rapport «Women, Business and the Law – WBL (Les femmes, l’entreprise et le droit) »**, qui présente l’évaluation actualisée des cadres juridiques et institutionnels relatifs aux droits économiques des femmes dans 190 économies à travers le monde.

L’édition 2026 introduit une évolution méthodologique majeure. Au-delà de l’analyse des lois en vigueur, le rapport évalue également trois dimensions complémentaires : les **cadres juridiques** (égalité formelle consacrée par la loi), les **cadres de soutien** (politiques publiques et institutions facilitant l’application des droits) et les **perceptions d’application** (effectivité réelle des droits dans la pratique).

Une performance remarquable du Togo

Selon le rapport 2026, **le Togo obtient un score de 79,33/100, est classé parmi les pays réformateurs et se hisse à la 2^e place en Afrique. Il occupe également la 1^{ère} place au sein de la CEDEAO, ainsi que de l’UEMOA.**

Ce classement confirme la solidité du cadre juridique togolais en matière d’égalité économique et positionne le Togo parmi les économies africaines les plus avancées dans la promotion des droits économiques des femmes.

Le Togo enregistre ainsi des performances particulièrement élevées dans plusieurs domaines, avec un score juridique parfait (100/100) en matière de **rémunération, de mariage, d’actifs et de pension**, traduisant un haut niveau d’égalité formelle. Le pays surperforme également la moyenne régionale d’Afrique subsaharienne dans les domaines de la parentalité, de l’entrepreneuriat.

En matière de mobilité, le cadre juridique est favorable (75/100) et l'effectivité des droits est jugée satisfaisante (68,75/100). Le Togo figure en outre parmi les rares économies africaines permettant aux salariés de solliciter des modalités de travail flexibles, contribuant ainsi à une meilleure inclusion économique.

Des réformes structurantes engagées

Cette performance repose sur des réformes structurantes engagées ces dernières années, notamment dans les domaines de l'emploi et de l'entrepreneuriat, y compris des initiatives liées à la garde d'enfants. Ces avancées traduisent la volonté constante du Gouvernement de renforcer le cadre normatif et institutionnel en faveur de l'égalité économique de genre.

Au titre des autres piliers de l'évaluation 2026, le Togo obtient un score de **64,54/100 pour les perceptions d'application** et de **31,95/100 pour les cadres de soutien**. Ces résultats mettent en évidence la nécessité de poursuivre les efforts visant à renforcer les mécanismes institutionnels d'accompagnement afin d'assurer une mise en œuvre encore plus efficace des droits consacrés par la loi.

Le Gouvernement réaffirme son engagement à consolider les acquis, à renforcer les cadres de soutien et à promouvoir une participation accrue des femmes au développement économique national, dans une perspective de croissance inclusive et durable.

Contact : Tel : (+228) 90 16 48 55

E-mail : cca@presidence.gouv.tg